

PREFECTURE DU PUY DE DOME

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'EYGURANDE

ETABLISSEMENT DES MESURES DE PROTECTION
AUTOUR DES FORAGES DE BIALON F1 ET F2

Commune de Messeix (Département du Puy de Dôme)

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- *Déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement*
- *Instauration des périmètres de protection*
- *Autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine*

DOSSIER PRINCIPAL D'ENQUETE

Transmis à Monsieur Le Préfet,
A Tulle, le
Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

BORDEREAU DES PIÈCES

N° d'ordre des pièces	DESIGNATION DES PIÈCES
1	- Délibération du Conseil Départemental de la Corrèze demandant l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique relative à la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique.
2	- Délibération du 15/09/2017 du Conseil Départemental de la Corrèze décidant du lancement de la procédure de mise en place de la protection des forages du Bialon alimentant le centre hospitalier du Pays d'Eygurande au titre du Code de la Santé Publique
3	- Avis de l'hydrogéologue agréé
4	- Notice explicative
5	- Plans et états parcellaires <ul style="list-style-type: none">● Plans reprenant la délimitation des périmètres de protection● Etats parcellaires des immeubles concernés par les périmètres de protection
6	- Détail estimatif de la procédure de mise en place des périmètres de protection